

COUR D'APPEL DE BAMAKO

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

DE SIKASSO

CABINET DE MONSIEUR LE PRESIDENT

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple Un But Une Foi

CERTIFICAT DE NATIONALITE MALIENNE

N° 8219..1

Nous, Président du Tribunal de Grande Instance de Sikasso (République du Mali)
à l'examen des pièces suivantes

- Extrait d'acte de naissance N° 1567 de
- l'année 2008 du Centre principal de Markala.

CERTIFIONS QUE LA PERSONNE CI-APRES

PRENOM..... Fandye Saumona.....
NOM..... Traore.....
NE (E) LE..... 19 novembre 2008.....
A..... Markala.....
FILS DE..... Moussa Fandye.....
ET DE..... Bintou Beulibaly.....
PROFESSION..... Elève.....
SITUATION DE FAMILLE..... Célibataire.....
DOMICILE..... Sikasso.....

Est de Nationalité Malienne en vertu des Dispositions des articles 224 et Suivants 233 de la loi N° 2011-087 du 30decembre 2011, portant Code des Personnes et de la Famille du Mali.

Sikasso, le 21.07.2026.....

Le Président du Tribunal

